

INTERMITTENTS

UNE LUTTE JUSTIFIÉE

Le gouvernement d'Hollande et Valls, tout au service du MEDEF, a commis l'inqualifiable : il a agréé un accord sur l'assurance chômage qui va considérablement aggraver la précarité et les droits sociaux des artistes et des techniciens du spectacle. Notre solidarité active avec les intermittents continue d'exiger une véritable négociation revenant sur les exigences imposées par le MEDEF et qui se ferait sur la base des propositions du comité de suivi.



Le président du Medef M. Gattaz continue à vouloir imposer sa loi pour piétiner le travail de celles et ceux qui participent à faire vivre l'art et la culture en France. Management, performance, formatage et rentabilité, voilà à quoi le Medef veut réduire la culture !

Pour le Medef et le gouvernement, il y a trop de droits sociaux, trop de service public, trop de culture, trop de tout sauf de profits pour les actionnaires.

C'est tout le salariat précaire, au chômage partiel ou total qui est dans l'œil du cyclone : le combat des intermittents ne relève pas de la défense d'avantages particuliers comme patronat et gouvernement tentent de le faire croire, mais bien de la défense d'un régime adapté à l'emploi discontinu.

« Les intermittents ne sont pas une réserve d'Indiens, car les en défendant leurs droits, ils et elles ne défendent pas une exception mais un modèle dont ils sont l'avant garde et le bras armé : un modèle pour les 1,7 million de chômeurs en « activité réduite » qui cumulent emploi et chômage, pour les 3,3 millions de chômeurs, pour les millions de chômeurs non recensés »

Depuis mars et tous l'été par des grèves, des manifestations, des occupations de lieux symboliques, ils et elles luttent pour leur droits, pour leur art, pour pouvoir l'exercer dignement, leur lutte c'est celles de l'ensemble du salariat.

Malgré la désinformation distillée par le patronat, relayée par les économistes libéraux qui monopolisent les médias, le public en particulier lors des festivals de l'été, a marqué sa solidarité active.

Par leur lutte ils et elles ont contraint le gouvernement à initier une concertation pour une «refonte» des annexes 8 et 10 (salariés intermittents du spectacle).

Parce que nous savons à quel point la continuité de revenu pour des emplois discontinus est un enjeu majeur pour les artistes, pour la création, nous exprimons notre solidarité active pour :

- combattre la convention issue de l'accord déloyal du 22 mars 2014,
- exiger une véritable négociation avec le temps du débat nécessaire avec les intermittents et leurs représentants syndicaux, prenant en compte les propositions du comité de suivi et revenant sur les exigences imposées par le MEDEF.

La lutte des intermittents constitue la pointe avancée pour la culture et pour une assurance chômage mutualiste qui protège, par une garantie de salaire, tous les salariés précaires, intérimaires et chômeurs.

